

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**Mandature 2022-2026****DÉLIBÉRATION N° 2022/12****ASSEMBLEE GENERALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE
DU MERCREDI 25 MAI 2022****APPROBATION DES COMPTES ANNUELS CONSOLIDES 2021 :
DE LA CCI COTE-D'OR DIJON METROPOLE
(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)**

L'an deux mille vingt deux, le 25 mai, s'est tenue, la deuxième Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON, en présence de Madame Anne COSTE DE CHAMPERON, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de Bourgogne Franche-Comté, représentant Monsieur Fabien SUDRY, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte d'Or.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 30
- Quorum = 26 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 16

Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBARI, Vice-Président – Bruno DORMOY, Trésorier – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Stéphanie BOMPAS, Secrétaire – Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Thierry BEZEUX – Sandrine BRATIGNY – Chantal CLERC – Pascal DENIS – Anne-Lise FRESARD – Pascal GIRARDOT – Charlène GORZEGNO BAGOT – Patrick GRANDAY – Youcef HAMOUDI – Nathalie HOEL – Vanessa LE MESNIL – Vincent LONGUEVILLE – Emilie MARTIN – Clémence MOSET – François PARRY – Benoit PHILIPPE – Denis REGNAULT – Christophe ROCARD – Karine SAVINA – Claire TELHA – Alain THOUVENOT.

Membres Titulaires excusés :

- Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint.
- Jean-Philippe ANCIAUX – Thierry ANDRE – Estelle BRUNAUD – Thierry BUATOIS – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Bernadette DE SAINT JEAN – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Agnès HUE – Corinne JOURDAIN GROS – Céline LACOUR – Julie LORRAIN – Camille MICHELIN TOITOT – Stéphane MONTOUT – Pierre PETITJEAN – Dominique POURCELLY – Michaël RENAUD – Carole THUEL – Pauline ZACHARIE.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Sont intégrées dans les comptes annuels consolidés 2021 de la CCI Côte-d'Or Dijon Métropole, les sociétés suivantes :

- CCI Côte-d'Or, entité mère
- EESC Burgundy School of Business, contrôle et intérêt à hauteur de 98.30%
- SARL Immo-Plus, contrôle à 100%, intérêt à 98.30%
- SCI CCI Formation, contrôle et intérêt à hauteur de 70.00%
- BFC MULTIMODAL, contrôle et intérêt à hauteur de 49.82%

Le montant du bilan 2021 consolidé de la CCI Côte-d'Or Dijon Métropole est de 61 423 k€, le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 4 584 k€ (dont 4 534 k€ part du groupe), la marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées s'élève à 6 324 k€, les capitaux propres pour la part du groupe à 35 605 k€.

Le compte de résultat et le bilan figurent dans le livret « Comptes sociaux et comptes consolidés 2021 » envoyé avant l'Assemblée Générale du 25 mai 2022.

Les explications concernant ces montants sont données lors de l'Assemblée Générale.

Les comptes annuels consolidés ont été présentés lors du Bureau qui s'est tenu le 27 avril 2022, lequel a émis un avis favorable, et soumis à l'examen de la Commission des Finances du 18 mai 2022.

A l'issue de ses contrôles, le Commissaire aux Comptes, la société EXCO SOCODEC, a validé les comptes annuels de la CCI et présenté son rapport annuel, lors de l'Assemblée Générale

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT les sociétés intégrées (CCI Côte-d'Or, EESC Burgundy School of Business, SARL Immo-Plus, SCI CCI Formation, BFC Multimodal),

CONSIDÉRANT le bilan, le compte de résultat et les explications fournies à l'appui,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau réuni le 27 avril 2022,

CONSIDÉRANT l'examen de la Commission des Finances réunie le 18 mai 2022,

CONSIDÉRANT le rapport des Commissaires aux Comptes,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE

- **APPROUVE** les comptes annuels consolidés 2021 de la Chambre de Commerce et d'Industrie Côte-d'Or Dijon Métropole,
- **MANDATE** son Président pour transmettre ces comptes consolidés annuels au Préfet de la Côte-d'Or pour approbation et aux différentes autorités concernées.

Fait à Dijon, le 25 mai 2022
Pour copie conforme

Le Président,



Pascal GAUTHERON



La Secrétaire,



Stéphanie BOMPAS